

Français langue étrangère pour aide ménager | aide ménagère

RÉF | 9044

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Acquérir les compétences linguistiques utiles en français pour exercer le métier d'aide ménager. En fin de formation, passage du certificat d'acquis de formation spécifique.

Programme

Le module approfondit les connaissances du français dans les différentes situations courantes du métier :

- Se présenter, prendre rendez-vous.
- Parler des horaires, des lieux et des conditions de travail.
- Connaître et utiliser le vocabulaire spécifique au métier : matériel, tâches, parties d'un logement, vêtements, etc.).
- Comprendre et appliquer des mesures de sécurité, prévenir d'un problème, alerter d'un danger.
- Comprendre et utiliser les phrases types pour faire un achat.
- Comprendre et écrire un message court (sms, post-it) concernant les tâches réalisées et non-réalisées.
- Faire le point à l'oral sur tous les aspects d'une mission chez un client.
- Comprendre et parler des techniques permettant d'améliorer le Bien-Être physique et psycho-social au travail.

Certification(s) visée(s)

Certificat d'acquis de formation spécifique (CAFS)

Type de formation

[Bruxelles Formation - Contrat de formation pour chercheur d'emploi reconnu par Bruxelles Formation](#)

ORGANISATION

4 semaines + passation des épreuves

Durée**Horaire**

mi-temps

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 ou de 13h00 à 17h00
- L'horaire est choisi par Bruxelles Formation en fonction de la langue et du module

Début

La date de la prochaine session sera précisée dès la reprise des inscriptions. 2 fois/an

Coût

Gratuit

CONDITION D'ADMISSION

**Prérequis
administratifs**

Etre chercheur d'emploi. Avoir au moins 18 ans.
Avoir comme projet d'exercer le métier d'aide ménager.

Connaître

Connaître l'alphabet latin

Avoir un niveau en français entre le A1.2 (minimum) et le A2.2 (maximum) pour les 3 compétences (compréhension orale et écrite, expression orale)

Avoir été scolarisé 6 années au minimum

Remarques

En cas d'inscription à la séance d'information par un conseiller d'Actiris, il faut être dans les conditions du dispositif "chèques langues" c'est à dire obligatoirement passer un test dans une Antenne Actiris et être domicilié en Région bruxelloise.

Les secrétariats des centres ne réalisent aucune inscription ni ne donnent aucune information sur place ou par téléphone.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et

Il n'y a pas d'inscription actuellement. Pour être informé de la reprise des inscriptions, consultez régulièrement le numéro

postuler

gratuit 0800 555 66.

Organisme

Bruxelles Formation - BF langues

Boulevard Bischoffsheim 22-25

1000 Bruxelles

<http://www.bruxellesformation.brussels>

